

Document de référence pour le prix « Je lis, j'élis » 2024

1. Qu'est-ce que le prix Je lis, j'élis

Lors de la réunion bilan du 29.09.2016, nous avons apporté des modifications au texte de présentation du prix, validé par les bibliothécaires à l'origine de sa création. Ce texte nous servira de référence :

« Organisé par la BDHV en partenariat avec les bibliothécaires professionnels de son réseau depuis 2007, le prix Je lis, j'élis permet de :

- *Proposer aux bibliothèques un projet commun autour de la littérature jeunesse.*
- *Faciliter le lien de la bibliothèque avec l'école et inciter les enfants à lire et à revenir à la bibliothèque.*
- *Faire découvrir aux enfants et aux enseignants, par le biais d'animations et de lectures, la richesse et la diversité de cette littérature.*
- *Proposer une sélection de nouveautés en littérature jeunesse aux classes participantes en fonction de leur tranche d'âge (moyennes et grandes sections de maternelle et CP, CE1-CE2, et CM1-CM2).*
- *Permettre l'inclusion de tous les enfants, en intégrant d'autres formes d'accès à la lecture via un livre sur le thème du handicap ou un livre issu de l'édition adaptée.*
- *Apprendre les gestes citoyens et respecter l'avis de l'autre en organisant le vote des enfants selon les modalités d'un vote réel.*

Modalités

Constitution des lots de livres en mars/avril. La bibliothèque et l'école s'engagent à acheter les lots du prix.

Proposition de 4 séances au moins, à la bibliothèque (ou à l'école selon contexte) :

-Présentation et lecture des livres aux enfants des classes participantes.

-Retour à la bibliothèque pour une séance ou plus sur un livre particulier ou pour un échange autour de plusieurs livres.

-Vote des coups de cœur par les enfants et retour des votes à la BDHV.

-Dernière séance à la bibliothèque pour communiquer aux enfants le choix final de toutes les classes participantes. »

- Le prix Je lis, j'élis **n'est en aucun cas un prix scolaire destiné aux enseignants.**
- **Le prix est porté par des structures avec des bibliothécaires professionnels** car c'est l'assurance que les enseignants et les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions et puissent profiter d'animations de qualité. Le terme de « bibliothécaires professionnels » désigne des professionnels titulaires de la fonction publique dans l'un des cadres d'emplois territorial de la filière culturelle (secteur patrimoine et bibliothèques) ou contractuels, possédant la qualification délivrée par l'ABF ou son équivalent et justifiant de 3 à 5 ans d'expérience autour de l'animation ou du public jeunesse.

2. Les engagements des participants

Nous sommes nombreux à participer au prix, il semble essentiel de rappeler quelques points qui permettent une bonne dynamique du prix.

1. Répondre aux mails du coordinateur de la BDHV dans les délais impartis. Cela semble surprenant de devoir le rappeler mais la logistique qui en découle est souvent mise à mal juste par ce simple fait.

2. Se référer le plus possible au document ici présent avant de contacter le référent du prix. Ce document condense l'ensemble des informations à savoir sur le prix et doit vous apporter des éléments de réponse.

3. Venir aux réunions annuelles du prix (3 matinées en Mars/avril : la sélection des lots pour le groupe des 10 personnes concernées) + (1 journée en juin : la mutualisation des animations et le bilan pour l'ensemble des participants au Prix).

4. Proposer aux enfants et aux enseignants des rencontres (lectures et/ou animations) en classe et/ou à la bibliothèque autour des albums du prix. Cela met en avant **vos compétences de professionnels** (justifie que le prix n'est ouvert qu'aux professionnels des bibliothèques) et rappelle aux enseignants qui souhaitent travailler en totale autonomie que se passer de la bibliothèque n'est pas possible, que le prix n'est pas un prix scolaire.

5. Rendre les résultats du vote des enfants en temps et en heure à la BDHV et sur le document officiel de dépouillement (la même date butoir chaque année le 31 mai dernier délai).

6. Mettre en place le vote dans les règles citoyennes : avec urne (cela peut être un carton ou une boîte si vous n'avez pas l'urne de la mairie), isolement (ou paravent, ou pièce ou espace isolé), bulletins de vote et anonymat. Matériel en règle générale prêté par la mairie.

3. Bilan chiffré 2023

Communautés de communes	Nombre de classes	Nombre d'enfants
BRIANCE COMBADE	5	106
SAINT-MEARD CHATEAUNEUF LA CROISILLE SUR BRIANCE MASLEON LINARDS		
ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE	20	396
CHAMBORET NANTIAT VAULRY NIEUL		
GARTEMPE-ST PARDOUX	18	380
CHATEAUPONSAC SAINT PARDOUX LE LAC SAINT AMAND MAGNAZEIX SAINT SYMPHORIEN ROUSSAC SAINT SORNIN LEULAC RANCON		
HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ	43	859
Secteur Bellac		
BELLAC BLOND BUSSIÈRE POITEVINE (Val d'Oire et Gartempe) CIEUX MEZIERES SUR ISSOIRE (Val d'Issoire) NOUIC PEYRAT DE BELLAC SAINT BONNET DE BELLAC		
Secteur Brame Benaize		
MAGNAC LAVAL ARNAC LA POSTE ST SULPICE LES FEUILLES DOMPIERRE LES EGLISES LUSSAC LES EGLISES SAINT HILAIRE LA TREILLE SAINT LEGER MAGNAZEIX		

OUEST LIMOUSIN	21	400
Champagnac-la-Rivière Champsac Cognac-la-Forêt Cussac Gorre Oradour-sur-Vayres Saint-Auvent Saint-Cyr Saint-Mathieu		
PORTES DE VASSIVIERE	13	265
BUJALEUF EYMOUTIERS NEDDE PEYRAT LE CHATEAU		
PAYS DE NEXON/MONT DE CHALUS	7	142
JANAILHAC		
ST JEAN LIGOURE		
ST HILAIRE LES PLACES		
PAGEAS	2	33
Communes	Nombre de classes	Nombre d'enfants
AMBAZAC	6	136
AIXE-SUR-VIENNE	16	367
BESSINES	8	134
BONNAC LA COTE	10	187
BOISSEUIL	11	272
COMPREIGNAC	8	185
CONDAT	10	245
FEYTIAT	24	570
ISLE	12	284
LE DORAT	5	99
ORADOUR SUR GLANE	8	170

PANAZOL	21	516
RAZES	1	24
RILHAC RANCON	15	367
ROCHECHOUART	11	276
SAINT-GENCE	2	35
SAINT JUNIEN	4	83
SAINT JUST LE MARTEL	5	140
SAINT LEONARD	13	296
SAINT PAUL	4	82
SAINT SULPICE LAURIERE (+Bersac +La Jonchère +Laurière)	9	200
SAINT-YRIEIX LA PERCHE (+ La Roche l'Abeille, Glandon)	22	487
VERNEUIL/VIENNE	20	477

Total Classes	Total Enfants
374	8213

➤ Le budget 2023

Achat de livres (BDHV)	2665.49 €
Estimation frais de personnel (BDHV)	6300 €
Hôtel (BDHV)	0 €
Repas soir (BDHV)	0 €
Venues d'auteurs : prestations +charges sociales (pour la BDHV)	1081.27 €
Venues d'auteurs : prestations +charges sociales (pour le réseau de bibliothèques)	840.97 €
Magnets/ Autocollants pour les livres / Carte électeur (Service communication)	2000 €
Déplacement auteur (BDHV)	114.68 €
Billet de train (Service ressources humaines) estimation	0 €
TOTAL	13002.41 €

4. Les auteurs

Venues d'auteurs 2024 : **4 au 8 mars 2024**

5. Le montage financier

- Modalités du règlement partagé du coût de la prestation de l'auteur

Le coût global de la prestation de l'auteur (hors frais de déplacements, nuitées et repas du soir) est pris en charge à 50 % par la BDHV et à 50 % par la commune. La BDHV effectue directement le paiement au prestataire après constatation du service fait et le versement des charges sociales et de la contribution diffuseur de 1,1 % à l'URSSAF. Elle émet en parallèle un titre de recettes à l'attention de la commune pour recouvrement de sa quote-part soit 50 % de la somme réglée à l'auteur et à l'URSSAF telle que prévue dans la convention signée entre les trois parties : auteur, Conseil départemental et collectivité partenaire.

- Autres dépenses intégralement prises en charge par le Département

- Don d'un lot de livres pour les communes,
- Billets de train,
- Nuitées d'hôtel,
- Repas du soir,
- Déplacements de l'auteur dans le département,
- Magnets.

- Autres dépenses intégralement prises en charge par la collectivité partenaire

- Achat de lots de livres (conjointement avec l'école)
- Repas de midi de l'auteur (la commune du matin le prend en charge, si impossibilité de cette dernière, c'est la commune de l'après-midi)

6. Les étapes de la venue d'un auteur

1. La BDHV contacte les auteurs entre juillet et octobre. Les auteurs pour l'édition 2024 sont :

- Johan Leynaud (lot 1)
- à définir (lot 2)
- à définir (lot 3)

2. Dès que les auteurs confirment leurs dates et jours de présence. Courant novembre, la BDHV envoie aux bibliothèques la « **fiche de pré-inscription venue auteur** ». Ce document résume vos vœux concernant le choix des auteurs.

Ce document est à rendre à la BDHV le jeudi 30 novembre 2023 au plus tard.

3. Une fois l'ensemble des « fiches de pré-inscription » revenues, la BDHV établit un planning prévisionnel début Décembre.

4. Validation de ce planning par les auteurs et les bibliothécaires.

5. En décembre, envoi par mail à toutes les bibliothèques de la « **fiche confirmation venue d'auteur** » à faire signer par la collectivité ainsi que la « **fiche détails des interventions** » qui permet de remplir les conventions.

Ces documents sont à rendre à la BDHV le 8 janvier 2024 au plus tard.

6. En janvier, rédaction des conventions. Elles sont tripartites (auteur/commune/BDHV), il y a donc 3 exemplaires. Une fois signées par la directrice de la BDHV, elles sont envoyées aux auteurs puis en dernier aux collectivités. Les collectivités reçoivent les 3 exemplaires. Après avoir signé ces 3 exemplaires, la collectivité garde 1 exemplaire pour elle et renvoie les 2 autres exemplaires à la BDHV (1 exemplaire est pour l'auteur et l'autre pour la BDHV).

7. La charte accueil d'un auteur/illustrateur jeunesse

La BDHV vous fournira un prototype de « charte d'accueil d'un auteur/illustrateur jeunesse » à faire signer à vos instituteurs. Cette charte permet de rappeler les engagements des enseignants afin que l'intervention se déroule dans les meilleures conditions. Vous n'êtes pas obligé de l'utiliser et le document est modifiable afin que vous puissiez l'adapter à votre contexte.

8. Les magnets et effectifs des participants

Le Département propose à chaque enfant participant 1 magnet chaque année.

Le service communication aura besoin d'une estimation du nombre d'enfants participants pour commander **les magnets**.

Aussi, il nous faudra avant le 31 décembre 2023 :

- Le nombre total de classes participantes
- Le nombre total d'enfants participants
- Pour les communautés de communes, les noms des différentes communes participantes

Nous n'avons pas besoin du détail, seulement le total de classes et d'enfants.

Pour les communes qui ne m'auront pas répondu dans les temps, nous prendrons les chiffres de l'année précédente pour le nombre de magnets.

9. Le visuel du prix et le logo, outils de communication

Suite à vos demandes, une marque « Prix je lis, j'élis » a été créée via un block mark (logo rond) et un visuel (dessin), que vous pourrez décliner selon vos besoins.

Chaque année en septembre/octobre, le service communication du Département vous proposera :

- **Un visuel** A3/A4, c'est également ce visuel qui sera sur le magnet donné aux enfants.

Le visuel de l'affiche et du magnet changeront chaque année.

Ce visuel est non modifiable.

- **Un block mark** (logo rond) sans date dont le visuel ne changera pas.

- **Une carte d'électeur** en noir et blanc ou en couleur à imprimer et à utiliser à votre guise si vous le souhaitez.

Tous ces éléments sont disponibles en téléchargement sur notre site internet.

10. L'inclusion et le Prix Je lis, j'élis

A partir de 2023, chaque lot comportera un 1 titre de l'édition adaptée ou un thème sur le handicap. Les lots resteront composés de 5 titres.

Il s'agit :

- D'ouvrir le prix aux enfants atteints de handicaps divers (troubles visuels, auditifs, autistiques, dys...) qu'ils soient scolarisés en milieu ordinaire ou en classe ULIS.
- D'intégrer d'autres formes d'accès à la lecture qui peuvent aussi servir à tous les enfants.
- De tous nous réunir sur des échanges autour de la différence et de l'inclusion.

11 . Les dons de livres

La BDHV achètera 1 lot complet de livres à la bibliothèque qui en fera la demande, le lot de son choix. Cet achat sera un don à garder au sein de votre structure.

Les communes et communautés de communes dépassant le nombre de 400 participants pourront se voir attribuer 2 lots si elles le souhaitent.

Les demandes pour le Prix 2025 devront être faites au plus tard le 30 avril 2024.

La BDHV fera la commande la première semaine du mois de mai. Aucune demande ne sera prise en compte après le 30 avril.

L'équipement des livres sera à votre charge. Ils porteront simplement le logo du département et du prix sur la page de couverture et une étiquette sur la page de titre et sur la 4eme de couverture signifiant que c'est un don. Les lots seront livrés par les navettes.

Pour les bibliothèques qui ne souhaitent pas de don de livres, la BDHV achète pour son fonds, 2 lots complets de chaque niveau. Ces lots seront prêtés le temps du prix et récupérés après pour être réintégrés au catalogue.

12 . Les votes

Les résultats des votes doivent être communiqués à la BDHV via un document fourni par celle-ci : « **fiche de dépouillement des votes** »

Les résultats doivent être rendus avant le 31 mai.

Aucun résultat communiqué après cette date ne pourra être enregistré et validé.

13 . La communication autour du prix Je lis, j'élis

Le Département souhaite créer d'une part une dynamique autour du prix et d'autre part, améliorer sa lisibilité en tant qu'organisateur et mettre en valeur le travail des bibliothèques sur le territoire. Cela conduit à :

3 temps fort de communications tout au long du prix :

- 1^e évènement de communication en mars : pendant la venue des auteurs. Une visite de la presse, en présence des élus, sera organisée dans une bibliothèque du réseau au moment de la présence des auteurs.
- 2^e évènement de communication en mai : lors du vote des enfants. Une visite de la presse, en présence des élus, sera organisée dans une bibliothèque du réseau au moment du vote des enfants.
- 3^e évènement de communication en juin : à l'annonce des résultats. Une visite de la presse, en présence des élus, sera organisée dans une bibliothèque du réseau au moment de l'annonce des résultats aux enfants.

La proclamation des résultats du vote :

La proclamation des résultats aura lieu le 4 juin 2024.

Elle se fera sur le site internet du Département via les réseaux sociaux ainsi que sur le site de la BDHV. Bibliothécaires et enseignants seront libres d'organiser sur leur territoire avec les enfants un moment convivial, festif, une cérémonie grâce au film d'animation annonçant les résultats de manière ludique ...

14 . Mode de sélection des ouvrages

Jeudi 14 mars 2024: matin : lot 1, sélection des albums

Jeudi 21 mars 2024: matin : lot 2, sélection des albums

Jeudi 28 mars 2024: matin : lot 3, sélection des albums

Chacune de ces matinées est dédiée à 1 lot précis et permettra de sélectionner les 5 albums par lot qui seront les albums définitifs pour le prix 2024.

Constitution du groupe lors des 3 matinées de sélection

Le groupe composant ces journées sera constitué de 10 personnes du réseau + libraires indépendants.

Pas de contrainte d'inscription, vous pouvez vous inscrire à une seule ou aux 3 réunions, la répartition des participants sera définitive après vérification de la cohérence du groupe par la BDHV.

La sélection des 5 titres sera envoyée après chaque réunion à l'ensemble des participants du prix.

Sélection des albums lors des 3 matinées

Tous les participants au prix alimentent les différents lots, pas seulement les 10 personnes présentes.

Pas de contrainte concernant les coups de cœur, vous en proposez autant que vous le souhaitez.

Il faudra faire passer vos coups de cœur par la navette ou les déposer à la BDHV avant la réunion pour que nous les ayons le jour J. Si vous les faites passer par la navette, le mieux est d'utiliser des enveloppes ou sacs fermés avec les livres dedans à l'attention d'Elodie et Catherine et de bien mettre le nom de votre bibliothèque.

Méthodologie de la journée : Nous commencerons par une lecture individuelle des albums afin de se faire une opinion de chaque livre. Le résultat de ces choix nous permettra de sélectionner par vote 5 titres (dont 1 album sur l'inclusion) + 2 jokers.

Une vérification de la cohérence du lot sera faite avant validation définitive.

-1 seul titre étranger par lot.

-Un auteur et ou illustrateur ne peut apparaître qu'une fois sur l'ensemble des 3 lots. Un auteur ayant déjà été sélectionné sur un lot devra attendre 2 ans avant d'être à nouveau présenté. Cela permettra un renouvellement et de ne pas se retrouver avec les mêmes chaque année. Vous trouverez une liste des auteurs à éviter pour l'édition 2025 du prix. Une souplesse sera tolérée pour l'album sur l'inclusion.

La date de publication : pas de réédition et la date de l'ouvrage doit être comprise entre janvier 2023 et mars 2024. Une souplesse sera tolérée pour l'album sur l'inclusion.

Chaque personne qui propose des titres doit vérifier les informations suivantes :

- La date d'édition
- La nationalité de l'auteur. Si c'est un auteur étranger, réside-t-il en France ? Vous pouvez faire passer cette information avec vos ouvrages ou la transmettre par mail.
- Vérifier si votre auteur ne se trouve pas dans la liste des auteurs à éviter.

Ces informations sont essentielles et évitent aux collègues présents le jour des réunions de les chercher dans la catastrophe et donc de faire des erreurs.

15 . Réunion de juin

Jeudi 27 Juin 2024 : 1 journée consacrée à des ateliers : « Imaginer et créer ensemble des outils d'animations pour la présentation des albums du prix « Je lis, j'élis » et le bilan de l'année.

Tous les participants au prix sont les bienvenus.

Merci à l'ensemble des bibliothécaires de ramener les livres de la nouvelle sélection afin que tout le monde puisse les consulter pour le travail d'atelier.